



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Décision

Date de publication: SHAB 29.11.2022

Numéro de publication: BH07-0000003498

Entité de publication

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Avenue de Tivoli 2, 1007
Lausanne

Décision en article 97 ORC, Fondation patronale de la Fiduciaire FIDAG SA en liquidation

Organisation concernée:

Fondation patronale de la Fiduciaire FIDAG SA en liquidation

CHE-114.360.540

c/o: Fiduciaire FIDAG SA

Rue des Cèdres 9

1920 Martigny

Contexte:

Par décision du **22 novembre 2022**, l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale a pris acte de la clôture des opérations de liquidation de la **Fondation patronale de la Fiduciaire FIDAG SA en liquidation**, dont le siège est à Martigny, et requiert sa radiation au registre du commerce. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès du conseil de fondation, p.a. Fiduciaire FIDAG SA, Rue des Cèdres 9, Case postale 439, 1920 Martigny. Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif fédéral, Case postale, 9023 St-Gall, dans un délai de 30 jours.

Décision:

Clôture des opérations de liquidation du 22 novembre 2022

Organe décisionnel:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale

Avenue de Tivoli 2

1007 Lausanne

Délai : 30 jours

Point de contact:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale,
Avenue de Tivoli 2,
1007 Lausanne